

## Les Greniers d'Abondance

### LES GRENIERS D'ABONDANCE

L'association Les Greniers d'Abondance mène des travaux de recherche sur les vulnérabilités de notre système alimentaire face aux menaces globales (changement climatique, effondrement de la biodiversité, épuisement des ressources), et sur les réponses visant à renforcer la résilience alimentaire des territoires.

**Contact :**

Les Greniers d'Abondance  
4 rue Pierre Blanc 69001 Lyon

[contact@resiliencealimentaire.org](mailto:contact@resiliencealimentaire.org)

<https://resiliencealimentaire.org/>

## CAHIER D'ACTEUR

### Les Greniers d'Abondance

L'orientation actuelle de la Politique Agricole Commune, résolument tournée vers l'intensification des échanges des productions alimentaires et la spécialisation, la compétition des régions et continents, est incompatible avec la préservation à long terme de notre sécurité alimentaire.

D'une part, le système alimentaire fait aujourd'hui face à de graves menaces. Elles résultent aussi bien des bouleversements écologiques et climatiques globaux que des transformations récentes propres à notre organisation économique et sociale.

Par ailleurs, tel qu'il est aujourd'hui organisé, le système alimentaire est lui-même en partie responsable des bouleversements écologiques et climatiques qui le menacent. Par conséquent, il est urgent de revoir en profondeur les règles qui régissent son organisation pour lui permettre de remplir sa mission aujourd'hui et dans le futur : fournir une alimentation de qualité accessible à toutes et à tous.

Préserver une partie de ce système des logiques économiques dominantes pour garantir le droit à l'alimentation de tous est une priorité. Cela nécessite une modification ambitieuse de nos politiques agricoles. Dans cette optique, les Greniers d'Abondance ont identifié 6 axes que la Politique Agricole et Alimentaire Commune, et le Plan Stratégique National, doivent investir.

## PRIVILEGIER LES AGRICULTURES NATIONALES

Nous définissons la souveraineté alimentaire comme la possibilité d'organiser le système alimentaire d'un territoire selon les choix politiques de ses habitants, en particulier pour ce qui relève des conditions sociales et environnementales de production. Les États membres de l'actuelle PAC sont loin d'atteindre cet objectif. En effet, notre alimentation est aujourd'hui majoritairement déléguée à des intérêts privés, souvent transnationaux : les grandes firmes de l'agro-industrie et de la grande distribution, leurs actionnaires, et les marchés financiers. A la suite de la crise de la Covid-19, les acteurs du monde agricole ont exprimé leurs préoccupations face aux menaces pesant sur les systèmes alimentaires actuels (dépendances aux hydrocarbures, manques d'effectifs, disparition de débouchés), que ceux-ci soient financeurs (tous les citoyens de l'UE) ou receveurs (les citoyens agriculteurs) des aides et mesures de la PAC.

### Propositions :

- Ne pas encourager la concurrence entre les Etats membres : cela joue en défaveur de leur souveraineté agricole.
- Ne pas mettre les agriculteurs respectant les législations européennes en concurrence déloyale avec les producteurs de pays aux normes moins exigeantes : renforcer la réglementation et les contrôles des conditions sanitaires, sociales et environnementales de production aux frontières pour mettre fin au dumping social et environnemental et repenser la coopération internationale entre les systèmes alimentaires des territoires grâce à une action politique concertée qui permettrait de réduire les distorsions de concurrence.

## ENGAGER LA PAAC DANS LA TRANSITION VERS L'AGROÉCOLOGIE

La nouvelle PAAC doit tenir compte de l'urgence environnementale, et permettre la transformation rapide des modes de production de ses Etats membres. Malgré l'affichage d'une PAC plus verte et plus juste lors de chaque réforme, celle-ci maintient les paysans dans un modèle agro-industriel à bout de souffle, et n'incite pas à une transition vers l'agroécologie. Le paiement vert s'avère inefficace pour la protection de l'environnement, et les aides du 2° pilier, intéressantes pour la transition agroécologique, sont insuffisantes (cinq fois moins élevées que les aides du 1° pilier).

### Propositions :

- Renforcer la conditionnalité environnementale pour bénéficier des aides PAC, et garder un cadre commun, en limitant les exemptions pour certains types de fermes.
- Revaloriser les mesures liées à l'environnement et à la lutte contre le changement climatique (au moins 50% du budget total de la PAC)
  - 2° pilier : revaloriser les montants alloués aux MAEC et les aides à la conversion et au maintien en l'agriculture biologique.
  - 1° pilier : pour les éco-régimes qui seront définis dans le PSN français, aller au-delà de l'obligation de financement de 30% du budget total (position du Parlement après son vote du 23/10). Également, consacrer d'importantes enveloppes à des PSE et ainsi rémunérer les pratiques vertueuses des paysan.e.s (la rémunération serait fixée en fonction du maintien de prairies permanentes, maintien d'infrastructures écologiques).

## AUGMENTER LA POPULATION AGRICOLE

Le vieillissement accéléré des travailleurs agricoles en Europe est une des plus grandes préoccupations en vue de la transition vers des systèmes agricoles et alimentaires résilients et le maintien de zones rurales dynamiques. Il pose frontalement la question des modes de transmission des entreprises agricoles : en France, le nombre de fermes a chuté d'un tiers entre 2000 et 2016, les terres des exploitations non reprises servant généralement à l'agrandissement d'une ferme voisine. L'accès au foncier agricole est rendu par ailleurs très difficile et s'avère un frein important pour les nouveaux agriculteurs. Les investissements importants liés à une nouvelle installation et la faiblesse des revenus tirés de l'activité agricole (en moyenne, la Cour des Comptes a identifié que 30% des exploitants agricoles touchaient un revenu inférieur à 9500€/an, de 2008 à 2015) découragent les projets d'installation. Le soutien au revenu des agriculteurs n'est pas assez efficace. Et les aides à l'installation sont insuffisantes : environ 2/3 des projets d'installation n'en bénéficient pas (rapport « Transmission en agriculture », CGAAER, 2016).

## Propositions :

- Introduire une dégressivité dans les droits aux paiements de base (DPB), et un redimensionnement des paiements directs en fonction du nombre d'actifs présents sur une exploitation (avec un certain plafonnement). Donner accès à ces DPB aux nouveaux installés.
- Basculer la dotation jeune agriculteur (7% du budget du 2° pilier en France, en moyenne 15 000€/exploitation) dans le 1° pilier, et la coupler avec la prime jeune agriculteur (1% du premier pilier en France). Ne pas conditionner les aides à l'âge mais au projet porté.
- 2° pilier : soutenir les structures qui facilitent l'accès au foncier ou mettent en place des réserves foncières à destination des projets agricoles pour la préservation des emplois et de l'environnement sur un territoire.

## DIVERSIFIER LES PRODUCTIONS

En France, lorsque l'on s'intéresse à l'échelle locale (telle qu'un bassin de vie), la capacité de la production à répondre aux besoins des habitants est extrêmement faible. Les productions agricoles se sont fortement spécialisées suivant les régions, et les filières de transformation se sont concentrées à la fois économiquement et géographiquement. En conséquence, chaque département exporte la quasi-totalité de sa production agricole et importe la quasi-totalité de sa nourriture. Ce système fonctionne en flux tendu : 30 000 semi-remorques traversent quotidiennement notre pays pour collecter les denrées, approvisionner les marchés de gros, les usines agro-alimentaires, ou les surfaces de vente. Ces flux occasionnent une lourde dépendance aux énergies fossiles, et des émissions importantes de gaz à effet de serre.

A cela s'ajoute une spécialisation plus large des productions animales sur un petit nombre de souches et végétale sur un nombre restreint d'espèces et de variétés (aujourd'hui 9 espèces végétales représentent 66% de la production agricole totale).

## Propositions :

- Les aides octroyées dans le cadre du 2° pilier doivent répondre à cet enjeu : aides à la formation des agriculteurs et des filières, aides octroyées aux démarches collectives (CUMA, projets de filières de transformation locale, valorisation des biomasses).

- Au sein des futurs éco-régimes, introduire des mesures de diversification des cultures et des seuils de surface mieux proportionnés entre chaque culture (en comparaison des critères de diversification des cultures du paiement vert de la précédente réforme).
- Étendre les enveloppes des aides couplées relatives aux légumineuses et à la production locale de protéagineux destinés au bétail (pour diminuer la dépendance des filières d'élevage aux importations).

## ANTICIPER LES SITUATIONS DE CRISE

En plus de dégradations de fond, graduelles et prévisibles, le système alimentaire est menacé par des situations de crise : des perturbations exceptionnelles, limitées dans le temps, mais dont les conséquences sont potentiellement catastrophiques (en particulier pour les systèmes déjà dégradés). La PAC actuelle ne prend pas suffisamment en compte ces situations de crise, dont la fréquence et l'intensité sont pourtant vouées à s'amplifier.

De plus, la PAC (et notamment la version votée lors du dernier Conseil) encourage le financement des assurances récolte privées sans contreparties d'évolution des pratiques agricoles. La résilience des fermes face aux aléas climatiques, financiers n'est pas recherchée : les agriculteurs dépendent d'acteurs tiers pour constituer leurs facteurs de production (banques, entreprises de fournitures d'intrants, etc.) et anticiper les risques (assurances).

## Proposition :

- Valoriser les réserves de crise bien au-delà d'un effort minime de 1%, et les déconnecter du versement des aides des deux piliers. Dimensionnées par secteurs et par régions, elles rentreraient en cohérence avec les stratégies d'autonomie alimentaire conduites sur les territoires.

## ACCOMPAGNER ET EVALUER DES MESURES ET DISPOSITIFS DE LA PAC

Les aides, dispositifs et moyens mis en œuvre dans le cadre du pilotage de la PAC sont insuffisamment évalués, ce qui ne permet pas de mettre en évidence leur efficacité réelle. La Cour des Comptes a déjà pointé, en octobre 2018, l'insuffisance d'évaluation des mesures et pilotages relatifs au 1° pilier : les effets de ces aides sont au mieux incertains, au pire néfastes pour le revenu des agriculteurs, l'environnement ou le soutien économique aux exploitations.

## Propositions :

- Inscrire et accompagner la mise en place des MAEC comme un programme d'amélioration des pratiques agricoles de l'exploitation sur plusieurs années, afin d'en assurer le suivi et l'évaluation.
- Renforcer l'évaluation des mesures établies au titre de la conditionnalité environnementale pour les aides du 1<sup>er</sup> pilier.
- Favoriser l'échange entre pairs et la formation initiale et continue des agriculteurs, en vue de la recherche de solutions locales contre les dérèglements climatiques, via le soutien aux structures soutenant ces actions.
- Aligner les objectifs de la PAC 21-27 (y compris les Plans Stratégiques Nationaux) avec ceux du Green Deal et de la stratégie Farm to Fork.